



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 16ème législature

### Suppression de la technologie en classe de 6e dans les collèges

Question écrite n° 7522

#### Texte de la question

Mme Sylvie Ferrer attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la suppression de la technologie en classe de 6e dans les collèges. Cette suppression, décidée de manière unilatérale sans aucune concertation avec le corps enseignant d'une part et sans cadre législatif d'autre part, est extrêmement brutale. Une grande majorité d'enseignants et de parents d'élèves ne sont pas favorables à cette suppression, qui traduit une méconnaissance des enjeux du XXIe siècle. En effet, pour réussir la transition énergétique qui s'impose dans la lutte contre le réchauffement climatique et poursuivre sa réindustrialisation, la France a plus que jamais besoin d'une jeunesse ouverte aux sciences et à la technologie, consciente de la nécessité de produire autrement, ce sur quoi travaillent les élèves en technologie. La technologie permet aux élèves de se familiariser avec les concepts et notions liés au mouvement et à l'énergie, de mobiliser des outils numériques et de concevoir, créer et réaliser des objets techniques. Chacun de ces thèmes trouvent leur application dans l'éducation au développement durable. De plus, dès le CM1, les élèves suivent un enseignement général nommé sciences et technologie, inscrit dans les textes officiels. Interrompre cette progression en 6e pour la reprendre en 5e n'a aucun sens. La technologie est donc une matière essentielle dans la culture globale des élèves et afin de faire le lien vers la voie technologique ou professionnelle relativement tôt dans le parcours scolaire des élèves. Enfin, les professeurs de technologie ne sont déjà pas en nombre suffisant pour assurer l'ensemble des cours qui leur sont confiés. On se demande si l'objectif de cette reconfiguration n'est pas de permettre aux professeurs de technologie de couvrir l'ensemble des cours de technologie des autres classes de collège, à savoir 5e, 4e et 3e ou encore de supprimer la matière au profit des mathématiques et du français. Ainsi, Mme la députée demande à M. le ministre de revoir sa position et ainsi, ne pas supprimer la technologie pour les classes de 6e. Elle lui demande également le recrutement d'enseignants en technologie afin de répondre aux besoins des établissements scolaires de collège et souhaite connaître ses intentions à ce sujet.

#### Texte de la réponse

La transformation du collège a pour objectif de donner à tous les élèves les moyens de réussir. Dans cette perspective et dans la continuité de l'école élémentaire, la classe de 6e doit assurer à chaque élève la maîtrise des savoirs fondamentaux. C'est pourquoi tous les élèves entrant en classe de 6e bénéficient d'une heure hebdomadaire supplémentaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques et d'un accompagnement aux devoirs, par le dispositif « Devoirs faits » depuis la rentrée 2023. L'enseignement de la technologie au cycle 3 se concentre désormais sur les niveaux CM1 et CM2 au travers de la thématique « Les objets techniques au cœur de la société » du programme de sciences et technologie. Les acquis de ces deux niveaux seront réinvestis lors des enseignements de physique-chimie et de SVT en classe de 6e ainsi que le stipule le programme publié au BOENJS du 22 juin 2023. Ce programme s'enrichit d'une rubrique « Programmation d'objets techniques » pour mieux préparer les élèves aux enseignements du cycle 4, notamment pour l'environnement numérique. L'enseignement de la technologie n'est pas supprimé au collège mais il est concentré sur les classes de 5e, 4e et 3e avec un futur programme plus adapté aux besoins des futurs citoyens. À cette fin, le projet de programme de technologie renouvelé au cycle 4 publié par le conseil supérieur des

programmes en juillet 2023 est ainsi mieux ancré dans un environnement numérique et technologique en forte évolution, développe chez les élèves la maîtrise de compétences manuelles et techniques, contribue au projet de formation de tous les élèves et donne une place essentielle aux enjeux de la transition écologique et de la durabilité. Une consultation nationale est engagée depuis le 15 septembre 2023 sur ce projet, avant présentation aux instances consultatives du ministère et publication début 2024. Concernant les professeurs de technologie, une attention toute particulière est portée à leur situation. En octobre 2022, les effectifs d'enseignants de technologie représentent 15 564 ETP, soit environ 4 % de l'ensemble des effectifs des professeurs. Depuis la session 2012, le recrutement des professeurs de technologie de collège s'effectue par les CAPET de sciences industrielles de l'ingénieur (SII). Les rendements de ces concours sont, toutes voies confondues, dégradés depuis plusieurs années ce qui nécessite le recours à des contractuels (1 533 ETP de contrats à durée déterminée et 646 ETP de contrats à durée indéterminée).

## Données clés

**Auteur :** [Mme Sylvie Ferrer](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (1<sup>re</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7522

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale et jeunesse

**Ministère attributaire :** Éducation nationale et jeunesse

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 avril 2023](#), page 3773

**Réponse publiée au JO le :** [14 novembre 2023](#), page 10218